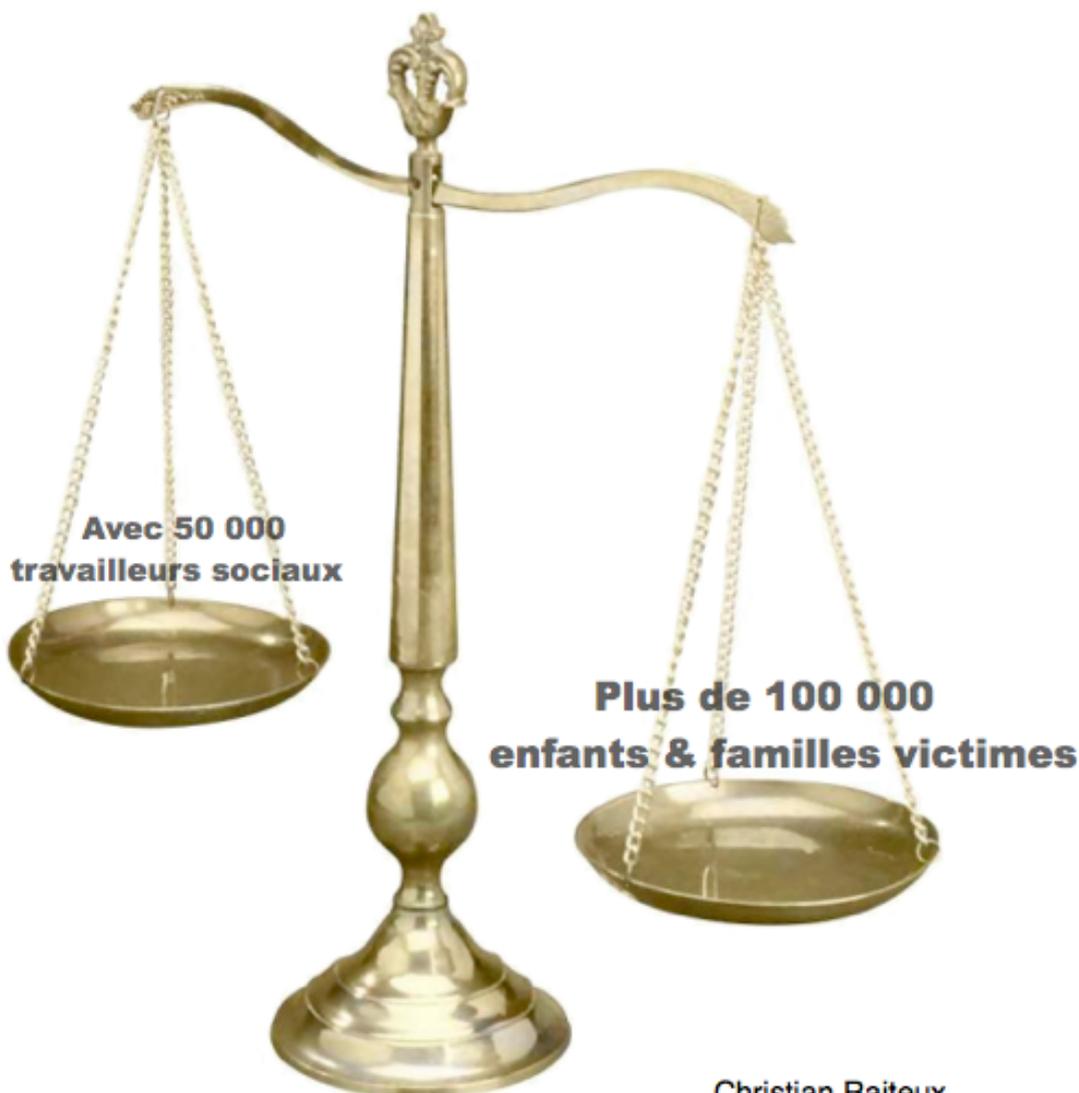


Seuls, face à l'enfer de l'ASE

(l'aide sociale à l'enfance)



**Avec 50 000
travailleurs sociaux**

**Plus de 100 000
enfants & familles victimes**

Christian Raiteux

Achévé d'imprimer en avril 2015, par Christian Raiteux, Angers 49000

Dépôt légal : 2e trimestre 2015 - N° ISBN 979-10-95068-00-6

L'enchaînement infernal

*

Laissez-moi vous raconter un drame soigneusement caché aujourd'hui à des millions de Français, mais qui un jour que j'espère proche apparaîtra au grand jour.

Des rapports publics officiels, de l'Inspection des Affaires sanitaires et sociales, de la Cour des comptes, de la Commission consultative des Droits de l'Homme, du Conseil de l'Europe, et d'autres encore, ont été communiqués aux autorités publiques, au Sénat, à l'Assemblée nationale, et ont temporairement levé le voile du secret, mais le silence retombe ensuite...

Trop d'intérêts économiques sont en jeu, trop d'emplois dépendent de ce secteur social, trop d'électeurs potentiels que chacun courtise...

Ceci suffit pour que ce scandale national soit obstinément dissimulé: **le martyr de centaines de milliers d'enfants arrachés à leurs familles.**

Avant de vous raconter mon histoire, laissez-moi planter le décor en prenant connaissance d'un article qui résume admirablement la situation :

** (Source internet) CEDIF (comité de défense de l'individu et des familles). Communiqué de presse du 5 avril 2015 (voir site internet <https://comitecedif.wordpress.com.>)*

Alors qu'en France, l'arsenal législatif prétend protéger la famille et n'envisager un placement hors du cercle familial qu'en dernier recours, 300 000 enfants sont objets de mesures « sociaux-éducatives » qui pour moitié prennent la forme de placement en foyer ou famille d'accueil. Plus de 7 milliards d'euros sont consacrés annuellement sans véritables contrôles par les conseils départementaux au business de l'enfance « en danger ».

Parmi ces enfants d'authentiques mômes maltraités.

Mais aussi beaucoup d'enfants victimes d'interprétations calomnieuses des services de la protection de l'enfance. Pour les uns et les autres, l'avenir est sombre.

Une école de la délinquance.

L'enlèvement parental se fait au profit de « lieux d'accueil » dans lesquels la loi du plus fort règne avec pour résultats des enfants qui finissent dans la délinquance le terrorisme (Mérah, Nemmouche, les frères Kouachi) ou plus simplement SDF. Il nourrit aussi des familles d'accueil au sujet desquelles des sociologues ont pu dire : « le social nourrit le social ».

Des enfants à l'avenir condamné.

Mais à côté des détournements de fonds, des ratages éducatifs, de la violence en foyer, des éducateurs démissionnaires ou cyniques, la protection de l'enfance a-t-elle sauvé des enfants ?

Certainement, mais elle en a condamné plus encore. Les affaires Marina, Karine, Inaya, Nohan, Loan montrent que les services dits de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ont laissé ceux qu'ils prétendaient protéger se faire massacrer, violer, sans réagir et sans en être jugés responsables.

Des placements abusifs comme s'il en pleuvait.

Le constat est terrible, mais il s'explique par le fonctionnement d'une administration dont le principal souci est l'élargissement des prérogatives, la création de postes et de budgets.

Pour nourrir leur business du social, il fallait une loi à leur mesure et ils l'ont obtenu.

La loi du 5 mars 2007 permet de multiplier les missions des travailleurs sociaux en noyant les cas de véritables maltraitances dans ceux d'enfants « susceptibles d'être en danger » selon des critères complètement subjectifs de toute une profession critique l'institution familiale et mettant en cause la notion même de règle et d'autorité des parents.

Tous les enfants sont-ils en danger dans leur famille ?

Face à la famille dans sa diversité, l'ASE s'est imposée comme une instance de normalisation qui pourchasse les parents trop protecteurs, les familles monoparentales qui demandent de l'aide, celles qui fixent des limites, qui scolarisent leur enfant à la maison. L'ASE prête une oreille attentive à tous les conflits parentaux, monte les femmes contre les maris, les maris contre les femmes et les enfants contre leurs parents.

L'ASE est une administration au service de ses fonctionnaires et de son réseau associatif, elle est le business du social et de la destruction des familles.

L'aide sociale à l'enfance

Une autorité sans limites ni contrepoids, qui ne rend jamais compte de ses actes devant la justice

Vous croyez que nous exagérons, qu'il n'existe que quelques dysfonctionnements, nous le croyions aussi naïvement avant d'avoir affaire à ce système, à ce rouleau compresseur des familles dans lequel les travailleurs sociaux vivent en parfaite sérénité la multiplication de conflits d'intérêts au sein de laquelle ils s'ébattent.

Juges et parties ils font les enquêtes sociales sans la moindre conscience de justice.

Ils émettent leurs rapports et disent aux juges ce qu'ils doivent décider. Le contradictoire n'existe pas, les parents n'ont qu'un droit, celui, comme lors des procès d'inquisition ou de Moscou, de reconnaître les torts qu'on leur impute et qui ne sont que trop souvent des calomnies.

Face au business social, toutes les voies légales ont été explorées sans succès.

Les enfants ressortent un jour brisé et justice n'est jamais obtenue face à des dénonciations calomnieuses, des expertises douteuses, des maltraitances physiques et psychologiques subies en foyer ou familles d'accueil.

*Les procureurs classent les plaintes des familles, les instances déontologiques, le défenseur des droits se moquent des familles. Les travailleurs sociaux menacent de reprendre les enfants, les juges sous-entendent des pathologies mentales qui permettront d'éliminer des parents de toute vie familiale.
Cette situation n'est pas un cauchemar totalitaire.*

Elle est celle que vivent des centaines de milliers de familles en France et en 2015.

Ce que nous pouvons faire

Au nom des familles victimes et pour celles qui pourraient le devenir, nous demandons que ceux qui ont fauté dans le cadre de leur mission de « service public » soient enfin jugés.

Nos propositions concrètes pour la protection de l'enfance, telles qu'elles apparaissent dans notre rapport ont déjà été soumises à tous les décideurs, nous attendons donc des actes, pas des promesses.

Nous nous adressons tout particulièrement aux nouveaux exécutifs locaux en leur demandant l'inventaire des pratiques passées.

Et maintenant, voici mon histoire ...

Témoign et victime d'actes de pédophiles de travailleurs de l'état - dits sociaux -

*

Je m'appelle Dominique R. j'ai 32 ans, je suis ce que mon entourage appelle un « rescapé de la vie ». À ma naissance l'accouchement de maman se passa mal, et les médecins durent me réanimer. C'est probablement pour cette raison que mes parents, mes frères et sœurs m'ont porté une attention particulière. Aux dires de ma famille des amis et voisins, j'étais un enfant volontaire, souriant, actif, confiant, allant spontanément et sans méfiance vers les autres.

Ma prime enfance au sein de ma famille fut heureuse.

Elle le fut beaucoup moins lorsque je fus placé dans des établissements (Instituts Médicaux Éducatifs) de l'État, sur les conseils de spécialistes de l'éducation qui affirmaient que je pourrais au travers d'enseignements sur mesure combler mon retard scolaire et ainsi évoluer de manière autonome...

Je fus placé là, avec d'autres enfants connaissant des difficultés d'évolution scolaire.

Le premier établissement que j'ai fréquenté était l'IME. « Franklin », à Trélazé dans le Maine-et-Loire.

Âgé d'à peine 6 ans, j'ai alors croisé la route d'un directeur d'école qui proposait à ses petits élèves des « massages personnalisés ». Je fis partie des nombreux enfants qui sentirent

ses grosses mains sur leurs corps... Mais nous n'avions encore aucune réelle conscience de ce qui était une situation anormale. Nous étions les victimes parfaites pour cet homme à l'apparence de bon père de famille, pour ce fonctionnaire déguisé de gentillesse et de serviabilité.

Cet homme a fait de nous des êtres méfiants. Il a détruit le lien qui existait avec les adultes exempts de toute arrière-pensée, aux attitudes tendres et aux sentiments sincères, qui voulaient nous approcher.

L'homme fut démasqué et condamné à plusieurs années de prison. Mais depuis, je n'ai jamais eu la sensation d'être libre. J'ai eu le sentiment au contraire qu'il m'avait emporté avec lui en prison.

L'administration se confondit en excuses auprès des enfants ainsi que de leurs familles. Elle affirma que des faits comme ceux que nous avons vécus n'arrivaient jamais. Qu'il était inconcevable que cet homme unique dans son genre ait pu exercer de tels actes après être passé au travers d'une sélection sévère, qu'il était vraiment une exception ! Les parents ne devaient pas perdre confiance dans les institutions et dans le système ainsi que dans la justice, etc., etc., etc.

L'administration promettait à nos familles, la main sur le cœur, que de tels faits ne se renouvelleraient jamais, que les autres enfants en seraient protégés. Nos parents choqués et naïfs se sont raccrochés à ces excuses qui semblaient sincères.

Je changeai d'établissement pour être pensionnaire du lundi matin huit heures au vendredi soir 17 heures dans à « La

Chaussaie », commune de Saint-Lambert la Poterie dans le Maine-et-Loire.

Était-ce le fonctionnement normal de l'appareil de l'État, incapable de protéger les enfants qui lui sont confiés, qui me fit connaître dans ce lieu une autre douloureuse expérience, identique à la première ?

J'ai rencontré parmi le personnel de l'encadrement de cet établissement de bonnes personnes. Cependant, j'affirme que c'est dans cet établissement que j'ai perdu définitivement toute confiance dans les représentants des services de l'état. Depuis cette date je fuis systématiquement tous ces gens du « social », ces pseudo spécialistes, ces juges autoproclamés, ces hypocrites qui n'ignorent pas que parmi eux se cachent bon nombre de collègues qui sont de véritables monstres et qui se protègent réciproquement. Tous ces travailleurs dits « sociaux » se nourrissent de la misère de la société.

Je les ai vus se nourrir de la détresse des enfants que nous étions...

Là, dans ce nouvel établissement nous n'eûmes pas à supporter les massages d'un détraqué, nous fûmes victimes de la visite dans nos chambres d'un sous-directeur malveillant, malsain. L'homme ne venait pas faire des rondes de sécurité, mais « jouer » avec les petits garçons. J'ai souvent pleuré, seul, désespéré devant ce malheur qui nous touchait les uns et les autres. Je me sentais coupable que se répète l'expérience de l'école de Trélazé.

Je n'osais me confier à mes parents. Est-ce le ton de ma voix, ou les réponses que j'apportais à mon père lorsqu'il me demandait d'un ton qu'il voulait détaché « *comment s'est*

passée ta semaine », « qu'as-tu fait cette semaine », « que fait la cuisinière à manger », « comment s'appellent et quel âge ont tes éducateurs », « d'où viennent-ils », « qui vous surveille la nuit ». Je sentais que mon père analysait mes réponses, je ne savais pas qu'il avait des amis qui l'informaient sur les gens qui nous entouraient.

Je répondais mécaniquement à toutes ces interrogations. Il me fit jurer que si quelqu'un me proposait de me faire des bisous, des câlins, des cadeaux, m'offrirait des bonbons et autres friandises, de lui dire aussitôt. Est-ce son passage dans la police, ou ses amis qui éveillèrent ses soupçons, sont-ce ses mises en garde auprès du personnel de ce pensionnat qui firent découvrir les activités pédophiles de ce veilleur de nuit, ou les plaintes d'autres enfants à leurs parents ? Qu'importe. Cet individu fut lui aussi démasqué et condamné à une peine de prison.

L'administration réitéra ses excuses aux enfants et à leurs parents. Puis, après un discours bien rodé, elle passa à autre chose sans plus s'occuper des dégâts causés dans nos esprits. Personnellement, j'ai compris que des faits « exceptionnels », qui se produisent 2 fois dans 2 écoles différentes, n'étaient pas « exceptionnels », mais étaient constitutifs du fonctionnement d'institutions qui ne sont pas regardantes sur leurs employés et que les alertes lancées par les familles étaient couvertes et étouffées par l'administration.

Ce qui est tragique, c'est que l'administration se sert aujourd'hui des souffrances de cette époque de ma vie pour me faire passer pour un marginal, un garçon violent, un citoyen de seconde zone. Je pense que si je ne peux oublier mes souffrances, elles

doivent être mises de côté afin de mener une vie digne. Je me refuse à ce qu'elles servent à mes bourreaux d'aujourd'hui pour blesser ma femme et mes enfants au plus profond d'eux mêmes. Je vais y revenir !

Voilà pourquoi on nous a enlevé nos enfants

*

À l'âge de vingt ans, j'ai rencontré une femme de presque 10 ans mon aînée. Je fus surpris que cette femme me porte de l'intérêt, je me suis attaché à elle, elle me donnait ce que je n'avais pas osé espérer, de l'espoir. Qu'une femme me dise me trouver beau, attirant, gentil, doux, et doté d'autres qualités que je n'avais peut-être pas, mais qu'elle me le dise avec conviction me valorisait. Comment résister à quelqu'un qui vous regarde comme un « Homme » et non comme un enfant traînant derrière lui de mauvais souvenirs ?

Je tombais sincèrement amoureux. Elle avait déjà vécu et sortait d'une relation de couple chaotique. Son ex-compagnon la frappait, ce qui avait provoqué chez elle une dépression nerveuse. Hospitalisée, on lui prescrivit un traitement médicamenteux lourd. Plus tard, son père me dira qu'on avait fait de sa fille un zombi, devenue incapable de s'occuper d'elle-même, ce qui avait entraîné sa mise sous curatelle par la justice.

De cette relation qui dura un peu plus de 3 ans est né mon fils Killian, petit bonhomme dont je m'occupais au quotidien,

moralement et physiquement, l'emmenant à l'école, lui faisant prendre ses repas, jouant avec lui. L'état de sa maman se dégradait, elle se détacha doucement de ce qui fait une vie de couple, d'une vie en société. J'avais le sentiment qu'elle jouait avec notre fils comme l'on joue à la poupée. Cela nous conduisit inéluctablement vers la séparation.

Elle informa son curateur de notre projet de séparation et c'est alors qu'il organisa le placement de Killian et fit signer à sa mère les papiers de demande de placement. Ce travailleur social a été poursuivi plus tard pour avoir vidé à des fins personnelles le compte en banque de mon ex-compagne. Voici encore ce que les services sociaux nomment un "dysfonctionnement".

Depuis cette date, c'est-à-dire sept longues années, mon fils vit en maison d'accueil et je n'ai jamais cessé de me battre pour le récupérer. Les services sociaux utilisent l'état de santé de sa maman pour confirmer le placement de Killian d'année en année, alors que moi, le père, je suis présent et demande à prendre soin de lui.

La justice avait placé la maman de Killian sous curatelle, considérant qu'elle était dans l'incapacité de prendre une décision pour elle-même. Selon cette décision de justice, elle ne pouvait donc prendre de décision importante sans l'avis de son référent, pourtant les services sociaux ont poussé cette femme à prendre des décisions engageant l'avenir de son fils.

La séparation avec la maman de Killian fut douloureuse. Je ne comprendrai jamais pourquoi elle a jugé préférable de placer mon garçon plutôt que me le confier. Aujourd'hui, j'ai la

conviction que ce placement a été décidé par les services sociaux, usant de contrainte morale envers une mère diminuée mentalement afin de capter la gestion des biens de la mère et du fils.

L'ASE a prêté une oreille complaisante aux paroles de la mère de Killian puisque cela servait ses intérêts et a éloigné l'enfant à l'autre bout du département. Je n'avais ni permis ni véhicule, alors, rendre des visites régulières à mon fils était très difficile. Peu à peu, l'idée que son sort m'importait peu et que seule sa maman lui portait de l'intérêt fut distillé dans l'esprit de Killian. J'imagine sans peine les interrogations de mon fils pleurant, seul, comme je l'avais fait enfant, démuni face à un système qui ne cesse de briser les faibles.

Rencontre avec Francesca, ma femme.

*

Dans mon quartier comme dans bien d'autres, les gamins, moyens et grands se retrouvaient pour jouer au ballon, discuter, parler d'avenir, refaire le monde comme savent le faire les ados. Parfois, des petits venaient se mêler aux plus âgés, pour les écouter, plein d'admiration. À ces groupes d'enfants se mêlait parfois une petite fille d'une dizaine d'années, qui discrètement écoutait les grands que nous pensions être.

Cinq ou six ans plus tard, cette petite fille a croisé à nouveau mon chemin. Elle était devenue une jolie adolescente qui faisait tout son possible pour attirer mon attention. Lorsque je m'en

suis rendu compte, je lui ai demandé gentiment d'aller jouer avec des gens de son âge... J'avais tant de choses en tête, d'abord récupérer mon fils, puis trouver un travail et un logement, car depuis ma séparation j'étais revenu vivre chez ma maman. Peine perdue, l'adolescente ne voulait pas partir et finit un jour par m'avouer « je t'aime depuis que je suis toute petite, je veux me marier avec toi ». Ce que je croyais être un caprice d'adolescente se transforma en relation sérieuse.

Francesca a été élevée par son papa, sans référence féminine, aussi lorsqu'elle fut enceinte, inexpérimentée, mais désireuse d'apprendre son métier de maman, elle demanda à entrer avec l'accord de son père dans un foyer pour jeune maman. Elle voulait par-dessus tout que son enfant soit bien choyé et soigné.

Lorsqu'après son accouchement elle a émis le souhait de quitter le foyer avec notre enfant, on lui a dit « *tu peux partir, mais l'enfant reste là* ». Ce n'est qu'avec l'aide de son papa qu'elle a pu regagner le domicile paternel avec notre bébé.

J'ai reconnu mon enfant et je lui ai donné mon nom de famille dès sa naissance. Ce fut le début de nos malheurs. Un premier fils placé, un autre enfant du même nom, et ce fut l'enchaînement infernal, la descente aux enfers. Les services sociaux n'ont eu de cesse que de nous harceler ma femme et moi pour que nos enfants nous soient enlevés.

Francesca est entrée dans ma vie comme un cadeau de la vie. Je suis heureux de l'avoir rencontrée, elle est spontanée, fraîche, intelligente. Avec elle je vois la vie plus joliment. Lorsque notre premier enfant Axel est venu au monde, elle

venait d'avoir 17 ans et demi. Depuis, nous nous sommes mariés et Juan, le petit frère d'Axel et Killian est arrivé.

Pour nous enlever nos enfants, et parvenir à leurs fins, L'ASE portera contre nous les accusations mensongères et diffamatoires suivantes :

*

Alors qu'Axel avait 2 ans et demi, sans méchanceté aucune, je lui ai donné un jour une tape derrière la tête en lui disant « tu avances bonhomme ». Malheureusement, il est tombé en avant, sa tête a heurté le sol. Pris d'angoisse, craignant qu'il ne soit blessé et que mon geste ait pu le mettre en danger, nous l'avons conduit au service des urgences. Nous avons expliqué l'accident, aux médecins de l'hôpital ils ont constaté que notre fils n'avait aucun autre hématome et ont conclu à un geste malheureux ayant entraîné une chute. Eux et le médecin traitant des enfants ne constateront jamais de maltraitance et ne déclencheront jamais une information préoccupante ?

** (Source internet) **Le code de déontologie précise déjà dans son article R4127-43 « Le médecin doit être le défenseur de l'enfant lorsqu'il estime que l'intérêt de sa santé est mal compris ou mal préservé par son entourage ». Le code de déontologie parle de « santé », globalement, mais dans cette définition doit entrer en ligne de compte la santé physique, mentale, la sécurité afin que le développement affectif, physique, intellectuel de l'enfant soit protégé.***

« Une information préoccupante est constituée de tous les éléments, y compris médicaux, susceptibles de laisser craindre qu'un mineur se trouve en situation de danger, et puisse avoir besoin d'aide, qu'il s'agisse de faits observés, de propos entendus, d'inquiétude sur des comportements de mineurs ou d'adultes à l'égard d'un mineur ». (ONED)

Pourtant, l'ASE utilise constamment cet événement pour nous accuser de maltraitance.

L'ASE nous accusera de laisser nos enfants sales : pourtant des photos de nos enfants à différents moments de leur vie (jouant, courant, etc.) montrent des enfants habillés proprement.

L'ASE nous accusera dans ses rapports d'être des marginaux isolés, et déclarera quelques lignes suivantes se contredisant, qu'il lui est difficile de mener leur accompagnement, car la cellule familiale, frères, sœurs, grands-parents, est trop présente, trop proche de nous, trop soudée...

Elle nous accusera de laisser nos enfants sans soins médicaux, de les cacher aux yeux des gens chargés du suivi médical pour l'enfance. Ces accusations tomberont quand une avocate produira les livrets médicaux. La juge pour enfants Magalie F. constatera qu'effectivement les accusations étaient fausses, mais n'en tirera aucune conséquence.

L'ASE nous accusera de jouer la comédie, de feindre nos sentiments envers Killian mon aîné. Que ma volonté à vouloir le récupérer n'est qu'une attitude menée dans le seul but qu'on nous rende nos deux petits qui nous ont été enlevés.

L'ASE nous accusera de ne pas nourrir nos petits, de les laisser le ventre vide parce que notre petit Juan, enfant animé d'un grand appétit, a faim à la crèche.

L'ASE me reprochera d'être sans travail, de ne pouvoir subvenir au besoin de mes enfants. Il y a 6,5 millions de personnes sans emploi, avec des qualifications bien supérieures à toutes celles dont je peux rêver, faut-il tous les priver de leurs enfants ?

L'ASE prétendra que mon fils Axel ne veut plus me voir. La juge ne tiendra aucun compte du fait que mon père a démontré que cela était faux. Lors de notre première visite nos petits, il nous a accompagnés et a exigé de voir son petit-fils. Interrogé par ses soins, ce petit bout de cinq ans a répondu « NON » à toutes ses questions, démontrant au personnel de la maison d'accueil que ce refus n'avait pas de signification, que cela se passerait très mal si on m'interdisait de voir mon fils.

Mon père nous avait accompagnés parce que l'ASE nous interdisait Francesca et moi de voir ensemble nos enfants enlevés plusieurs semaines auparavant. Pour mon père, cette idée de perturber davantage nos petits en les confrontant à des parents séparés ne pouvait qu'engendrer chez eux plus de souffrance. Il demanda à voir le cerveau malade (*ses mots*) qui avait accouché de cette idée.

Lorsque mon père a conduit mon fils dans la pièce où nous étions, à ma vue, il a couru en larmes se réfugier dans mes bras. Ses bras autour de mon cou il m'a supplié de le ramener à la maison.

À cet instant la honte de n'avoir pas pu empêcher l'ASE de nous l'enlever m'a submergé.

L'ASE suggèrera que nous sommes une famille dangereuse pour nos petits. Ma mère adressera à la juge Magalie F. une lettre pour lui présenter notre famille, lui dire qui nous étions, elle ne prendra même pas le temps de la lire. Ce courrier laissera celle-ci et l'ASE indifférentes...

(Ci-dessous copie de la lettre AR) :

Madame P..... C.....

Montreuil juigné 49 460

Madame Magalie F..... Juge des enfants

TRIBUNAL POUR ENFANTS

49 043 Angers cedex 01

À Angers, le 26 août 2014

Objet : Informations sur mon fils Dominique Raiteux

Madame la Juge des enfants,

Madame la Juge, je suis la maman de Dominique R., à qui vous avez pris la décision d'enlever ses enfants.

Je veux porter à votre connaissance le fait que notre famille ainsi que mon fils Dominique R., ressentons comme une injustice qu'un organisme, transgressant les lois, travestissant la vérité puisse porter l'opprobre sur une famille qui si elle n'est pas plus honorable que celle de monsieur tout le monde, l'est au moins tout autant.

Vous dire aussi que de nombreux membres de notre famille ont servi et servent encore comme vous le faites les intérêts de notre pays. L'un des oncles de Dominique à été pendant des années commandant du commissariat de Cholet, son fils est toujours gendarme, son gendre motard.

Mes frères, oncles de Dominique ont fait carrière dans les CRS, ses cousins les ont suivis dans ces carrières. Une de mes nièces, sa cousine occupe un poste de responsable dans un service social de Paris, un de mes neveux, a été le pilote de l'avion présidentiel, une de ses cousines a travaillé à l'ambassade de Mexico.

La sœur et le beau frère du père de Dominique, servent dans la fonction territoriale et un autre de ses beaux frères a fait carrière dans l'aviation, sa femme nourrice agréée pendant des années. Sa sœur aînée était jusqu'à son décès infirmière au centre Paul Papin d'Angers et son mari a travaillé à la voirie d'Angers pendant 37 ans. Le père de Dominique a lui-même

servi longtemps dans la police nationale avant de devenir cadre dans un groupe de presse.

Madame la juge, je pourrais continuer et vous donner bien d'autres informations qui me semblent toutes aussi élogieuses pour notre famille, pourquoi celle-ci, juste parce que Dominique a fréquenté toutes ces personnes, et que celles-ci ont su lui apprendre les valeurs de respects, qui ont forgé sa personnalité.

Il n'a pas en lui les intentions que lui prêtent certaines personnes, qui peut-être se sont trompées de bonne foi, mais se sont trompées.

« Être victime sexuelle de travailleurs sociaux comme l'a été mon fils Dominique, ne l'a pas incité à faire confiance à votre système, encore moins à des gens qui savent parfois cacher au regard de tous leur véritable personnalité ».

Je tiens à vous signaler que certains membres de ma famille m'invitent à porter plainte, à faire savoir dans quelles conditions mes petits enfants ont été enlevés par les services de gendarmerie, l'interpellation de ma petite belle fille (45 KG) par deux voitures de gendarmes en pleine ville, pendant que la responsable ASE, disait à mon petit fils Axel (5 ans) « on t'emmène pour te protéger. »

Aussi, Madame la Juge, de mère à mère, je vous remercie de prendre en compte les éléments que je viens de vous donner et qui je le souhaite vous permettront de comprendre que contrairement à ce que l'on vous a fait croire, Dominique et Francesca sa femme ne sont pas des asociaux livrés à eux-

mêmes et que leur éducation a été faite auprès de gens de qualité.

Madame, j'en appelle à votre cœur de maman pour regarder ma demande avec bienveillance.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de mon profond respect.

Paulette C.

L'ASE laissera croire que lorsque je me retirais dans ma chambre c'est parce que je ne supportais pas mes enfants, que j'avais pour eux un profond désintérêt. Or, je m'isolais parce je suis victime de douleurs aiguës dues a des problèmes physiques. Je m'isolais dans le but de permettre à mes enfants de continuer à jouer et par respect pour eux. L'ASE a retourné cette attitude contre moi.

Axel (cinq ans) est enlevé sur la voie publique par deux voitures de gendarmerie.

*

Alors que Francesca faisait des courses dans le bourg de Montreuil Juigné avec notre fils de 5 ans, ils furent cernés comme des délinquants par deux voitures de gendarmerie. Mme Gwennaig M. inspecteur de l'enfance au Conseil général du Maine et Loire avait réquisitionné les forces de l'ordre. Pendant que les gendarmes cernaient mon épouse qui pèse à peine 42 kilos et mesure un mètre soixante, l'inspectrice de l'ASE, Mme Gwennaig M. répétait à notre enfant de cinq ans « *On t'emmène, on est là pour te protéger de tes parents* ».

Nous sommes passés ma femme et moi devant le tribunal pour enfants, notre entretien a eu lieu en fin de matinée, Mme Magalie F. juge des enfants, nous a reçus en présence du personnel de l'ase. Nous n'avons pas pu nous exprimer, nous étions là pour nous défendre, mais la chose était déjà entendue, quoique nous aurions pu dire n'avait d'importance. La juge a ignoré tous les témoignages écrits que nous avons rassemblés, qui étaient en notre faveur. Certificats et carnets de santé, tous les courriers expliquant toute l'attention que nous portions ont nos petits. Notre avocate n'a jamais protesté que le carnet de santé sur qui reposé les accusations n'est pas était examiné (*nous avons changé d'avocate en appel*), c'est notre nouvelle

avocate qui insistera pour que le tribunal relève que tous les soins étaient faits, et ainsi faire tomber les accusations.

À la fin de l'entretien, la juge Magalie F. nous a dit prendre un temps de réflexion pour voir si le placement était nécessaire ou pas. Elle nous a dit que nous aurions sa réponse dans quelques jours. Avant que nous nous séparions tous, Mme Gwennaig M. inspecteur a demandé un entretien en particulier à la juge. En milieu d'après-midi du même jour, nos enfants nous étaient enlevés. La connivence de la juge et de madame Gwennaig M. de l'ASE ne fait plus aucun doute.

Ma femme, blessée moralement par cette avalanche de violences physiques et verbales, par ces méthodes maffieuses, est tombée malade.

La même inspectrice était déjà passée quelques heures auparavant à la crèche pour enlever notre petit Juan, 2 ans, et l'envoyer dans une famille d'accueil. L'enlèvement de Juan, a eu lieu avec la complicité de la directrice de la crèche qui avait fait un signalement de maltraitance, expliquant que notre enfant sentait mauvais, était mal vêtu et toujours affamé.

L'ASE nous laissera pendant de longues semaines sans nouvelle de notre enfant, dans l'ignorance de ce qu'il était devenu et ne nous accordera un droit de visite de 2 heures tous les quinze jours que de nombreuses semaines plus tard.

Le martyr moral de cette mère qui est ma femme.

*

À chacune de nos visites à nos petits, toujours en présence de travailleurs sociaux, nous sommes menacés de ne plus être autorisés à voir nos enfants si nous leur posons des questions.

Lorsque nous constatons qu'Axel est couvert de bleus et que nous voulons photographier ces bleus, les éducateurs-référents présents nous menacent de demander au juge un placement définitif.

Notre fils Axel subit des maltraitances psychologiques. Il a déclaré à son grand-père « *ils me disent que si je ne les écoute pas, un loup viendra me manger la nuit* ». Les services sociaux se prétendent surpris qu'Axel aille dormir sous son lit, allant jusqu'à prétendre qu'il devait déjà faire cela chez nous. Les photos de l'appartement et de sa chambre prouvent qu'il ne pouvait se cacher sous des lits d'enfants équipés de tiroirs à jouets.

Ma femme et moi nous ne supportons plus qu'Axel nous dise avec des larmes dans les yeux « *au foyer, ils veulent que je dise au juge que papa me bat* ».

Notre enfant a été dépouillé de toutes ses affaires personnelles, lorsque nous demandons pourquoi tout a disparu, ils répondent « *Cela leur apprend à partager* ».

Nos enfants ne sont pas correctement suivis médicalement, nous pouvons prouver que les vaccins ne sont pas faits en temps voulu, les services prétextant ne pas avoir assez de personnel.

Le cynisme de l'ASE, l'horreur absolue.

*

L'ASE a demandé à ce qu'Axel soit reconnu handicapé mental, car il se révolte et veut revenir chez ses parents. Heureusement, cette demande n'a pas abouti, les spécialistes l'ayant examiné ont détecté un léger retard, mais aucun handicap.

L'ASE, mécontente des résultats de cet examen à demander que soit faite une IRM, cela dans le but de prouver que l'enfant pourrait avoir un hématome cérébral (*ainsi justifier la maltraitance*) suite à sa chute 2 ans auparavant, alors que les rapports médicaux précédents n'avaient rien noté d'anormal.

Pourquoi cet acharnement sur nos enfants et notre famille, a qui profite le crime ?

Alors qu'Axel nous a été enlevé, l'ASE a cherché à se couvrir et a demandé au Conseil général la désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de cet enfant, qui pendant des mois a réclamé de revenir chez lui. Lors de la récente audience chez la juge des enfants, l'enfant était absent. Bien sûr, l'avocate le

représentant a déclaré que cet enfant ne voulait plus voir ses parents.

Nous pensons comme nous l'avons déjà démontré que ce sont les travailleurs sociaux qui parlent à sa place. Nous aurions aimé que la juge entende notre enfant sans intermédiaire, en présence d'un pédopsychiatre ne dépendant pas de l'ASE ni du conseil général.

Je reconnais avoir commis deux erreurs importantes

*

La première, c'est qu'au cours d'une visite de mon fils aîné Killian, excédé par son comportement, je me suis fâché. Il était violent avec ses deux petits frères, insultant envers ma femme. Je comprends aujourd'hui que pour lui, ils étaient les gens qui lui avaient volé son père. De plus, on lui répétait depuis des années que son père ne s'intéressait pas à son sort, alors il ne devait pas supporter de se croire exclu de notre cercle familial ou il a toute sa place.

Cette visite s'est mal terminée puisque j'ai dit à mon fils, et je le regrette chaque jour : « *Killian, si c'est pour te comporter comme cela je préfère ne pas te voir* ». Je croyais par ces propos marquer les limites qu'il ne devait pas franchir. Je comprends qu'il en ait ressenti de la peine et que cela a pu le blesser, le tourmenter.

L'éducatrice présente a dramatisé la situation dans son rapport et attisé les rancœurs de mon fils. L'ASE a refusé pendant plusieurs mois que j'entre à nouveau en contact avec mon fils, prétextant qu'il ne voulait plus me parler.

Lorsqu'enfin j'ai pu le revoir, il m'a affirmé qu'on lui avait interdit tout contact avec son père, prétendant que je ne méritais pas de le voir. Killian m'a dit : « *papa, je croyais que tu étais encore fâché contre moi, j'étais malheureux, j'ai beaucoup pleuré, tu sais* ».

Devant la détresse de Killian, ma femme et moi, nous réfléchissions sans cesse aux moyens de le sortir de cette situation désespérée. Avec Francesca qui est animée d'un fort sentiment maternel nous est venue alors une « vraie fausse bonne idée », prendre chacun un appartement pour que Killian renoue un lien fort avec moi et quand il serait prêt, nous reprendrions tous ensemble notre vie commune. Nous voulions créer en quelque sorte un sas de décompression, une étape, pour que Killian accepte ses frères et sa belle mère, le temps pour lui de se reconstruire et pour nous de l'appivoiser.

Bien sûr, c'était une mauvaise idée, une idée née de la désespérance, car nous n'avions aucunement envie Francesca et moi de nous séparer, mais pour reconstruire notre famille nous étions prêts à tous les sacrifices. Nous n'avions pas imaginé que l'ASE utiliserait notre séparation (*provisoire*) pour justifier une prolongation du placement, motivé par les difficultés apparentes du couple qui envisageait de vivre séparément.

J'ai manqué de discernement. Les services sociaux sont forts de leurs soutiens, des brillants juristes à leur service leur

permettent d'utiliser les lois à leur avantage, et quand cela n'est pas possible, ils les enfreignent allégrement.

Aujourd'hui si les juges voulaient nous rendre justice, appliquer la loi, des poursuites pénales pourraient être lancées pour les motifs suivants :

-Diffamation / parjure

-Destruction de preuves

-Fabrication de fausses preuves

-Maltraitance sur mineur de moins de 15 ans

-Complicité de violence sur mineur

-Fabrication de faux certificats médicaux

-Fabrication de faux témoignages

** (Source internet) L'Association d'entraide des usagers de l'administration (ADUA) vient de dénoncer la maltraitance d'enfants à la charge de l'assistance publique. Sur 40 départements, près de 8 000 travailleurs sociaux sont absents du fichier ADELI, chargé de contrôler leurs diplômes et obligations.*

L'article 433-17 du Code pénal rappelle que « l'usage, sans droit, d'un titre attaché à une profession réglementée par l'autorité publique ou d'un diplôme officiel ou d'une qualité dont les conditions d'attribution sont fixées par l'autorité

publique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende ».

Pour Laurence Brunet-Jambu, « cette personne ne sait pas lire le Code pénal ». « Il suffit de lire les débats parlementaires sur le fichier ADELI pour comprendre que les psychologues et les assistants de services sociaux sont en usurpation de titre, Monsieur Dassé nous l'a confirmé le 9 octobre 2013 dans son bureau »

Dérives, faux en écriture publique et des milliers de travailleurs sociaux en infraction... dans la protection de l'enfance ! C'est le constat que fait Laurence Brunet-Jambu, membre de l'Association d'entraide des usagers de l'administration (ADUA). Un manifeste, adressé à François Hollande, AVEC COPIE DES PREUVES, pointe les placements abusifs et la maltraitance d'enfants.

-La justice est complice

* (*Source internet*) **au nom de l'indépendance de la justice**, « certains magistrats oublient ou violent délibérément la loi » observe Laurence Brunet-Jambu. Toutes ces associations connaissent l'existence de nombreux faux en écriture publique émanant d'assistantes sociales sont validés par le juge en parfaite connaissance de cause.

Quand les parents portent plainte, elles sont classées sans suite par le procureur... On ne classe pas aussi facilement des conduites sans permis !

Certains juges « improvisent eux-mêmes des diagnostics psychiatriques, écartent ou détruisent des pièces capitales du dossier » constate Laurence Brunet.

Enfin il sera remarqué qu'aucun suivi social dans l'intérêt des enfants n'a pu se mettre en place, Monsieur et Madame RAITEUX ne voyant pas l'intérêt d'un suivi au bénéfice de leurs enfants.

SUR CE

A l'audience et par le biais de leur conseil, Monsieur et Madame RAITEUX contestent l'intégralité des observations qui sont faites, indiquant ne connaître aucune difficulté avec leurs enfants et être aidés par leurs familles.

Reste que les observations faites sont étayées mais surtout que les deux mineurs présentent de façon très claire des troubles du comportement.

Il n'est dès lors pas soutenable de nier les difficultés ainsi que Monsieur et Madame RAITEUX croient devoir le faire.

Pour l'heure, en l'absence de toute prise de conscience des deux parents et du refus de tout travail éducatif la situation ne peut évoluer et le placement doit être renouvelé afin de garantir les conditions d'éducation des deux enfants et leur sécurité.

La décision entreprise sera dès lors confirmée.

La situation des appelants justifie que les dépens soient laissés à la charge du trésor public.

PAR CES MOTIFS :

Statuant en chambre du conseil et par arrêt contradictoire,

DÉCLARE l'appel recevable.

CONFIRME la décision déférée,

Laisse les dépens d'appel à la charge du Trésor Public.

Le Greffier,

C. BLEZ.

Copie certifiée conforme
à l'original
Le Greffier,

Le Président,

S. BARBAUD.

En appel, la charge pour abandon d'enfants est démontée, pourtant le harcèlement continu !

Un certain nombre d'inquiétudes ont pu être levées lors de l'audience du juge des enfants notamment concernant le suivi médical de Juan qui avait effectivement été suivi par le médecin traitant de la famille.

(Extrait du compte rendu en appel.)

Pire, quand l'avis de l'enfant est contraire aux convictions du juge, le magistrat le considère manipulé. Le juge peut aussi interdire le choix de l'avocat de l'enfant et en imposer un qui lui convient.

Pour ces associations, les magistrats chargés de l'enfance sont mal formés. L'école nationale de la magistrature prévoit de toujours faire appel à des personnes ou à des associations « plus porteuses d'une idéologie que d'un savoir authentique » relève Mme Brunet-Jambu.

Ce qui amène les juges à prendre leurs décisions malgré notre opposition à confier nos enfants a des pervers (voir toutes les affaires qui fleurissent au quotidien dans les médias, écoles, colonies de vacances, centres aérés, club de sport, etc.)

-Enlèvement d'enfants

* *(Source internet)* **Quand les magistrats ne font pas appel à des travailleurs sociaux** issus de l'administration, ils s'adressent à ceux venus « d'associations géantes » où le

recrutement se fait par petites annonces. D'ailleurs, ces associations sont largement arrosées par les Conseils généraux, qui leur versent des subventions selon le nombre d'enfants qu'elles ont pu placer...

Philippe Séguin parlait dans ce cas de « chasse à l'enfant ». « Les placements abusifs constituent l'une des principales causes de maltraitance institutionnelle », déclare Laurence Brunet. À ce propos, elle observe que les foyers sont bondés et coûtent trois fois plus cher que les internats d'excellence qui vont devoir fermer par idéologie, sans compter les internats tout court.

-Manipulation de la justice, des institutions

*** (Source internet) De nombreuses associations s'attaquent à l'ensemble des institutions chargées de la protection de l'enfance,** de la justice aux travailleurs sociaux en passant par les collectivités territoriales, etc. Elles mettent largement en cause le système judiciaire.

Le combat concerne aussi le contrôle des travailleurs sociaux (assistants sociaux, psychologues, psychiatres). Tous doivent obligatoirement être inscrits sur le fichier ADELI (selon un arrêté de 1998), dont le but est, entre autres choses, de vérifier les diplômes de chacun.

Or Laurence Brunet-Jambu a remarqué l'absence sur ce fichier, de plus de 8 000 personnes dans 40 départements. « À commencer par une partie des professionnels qui ont examiné l'affaire de la petite Marina », morte, sous les coups de ses parents.

-Manipulation des Médias

** (Source internet) L'ANAS s'engage à être particulièrement vigilante devant l'offensive idéologique lancée par quelques associations. Dans cet objectif, nous préparons pour la rentrée un document de travail analysant les stratégies et les propositions de La Voix de l'Enfant.*

Nous appelons les professionnels, les institutions et les organisations professionnelles à ne pas laisser ces associations définir seules ce qu'est la protection de l'enfance.

Faire vivre le débat dans toute sa complexité, c'est refuser le simplisme et la démagogie.

*Pour le Bureau,
La Présidente,
Elsa Melon*

-Détournement de fonds public

-Emplois de familles d'accueil non recensées

** (Source internet) **Le statut des assistantes familiales constitue une réelle niche fiscale** qu'il faut critiquer. Leur salaire peut aller de 3 000 à 6 000 € en moyenne et jusqu'à 8 000 € nets par mois, sur lesquels elles ne payent pas d'impôts. Cela représente des dizaines de milliers de foyers fiscaux et se chiffre en dizaines de millions chaque année.*

Au vu des toutes ses dérives, l'ADUA et les associations réunies en collectif pour l'occasion ont envoyé un manifeste au président de la République, demandant que la société civile et les avocats aient un contrôle de toutes ces structures liées à l'enfance.

D'ailleurs nombre d'associations reçoivent des versements opaques, « en deux fois... » relèvent notre observatrice. Certains membres de ces associations sont aussi psychologue, et donc juge et partie. Les conflits d'intérêts sont flagrants. « **Le Conseil général paye des avocats pour enlever et placer des enfants** », peste Laurence Brunet-Jambu.

-Non-déclarations de viols sur mineurs

* (*Source internet*) **Angers, procès de pédophilie**

66 accusés, 45 enfants victimes, 47 tomes de procédures représentant 25 000 pages : le procès qui s'ouvrait le 1er mars 2005 à Angers donne aujourd'hui encore le vertige et la nausée.

Ce fut aussi un des plus sordides : dix ans après des magistrats, des policiers, des travailleurs sociaux sont encore marqués par cette épouvantable affaire

Près d'une quinzaine de travailleurs sociaux suivaient ces familles.

Réf. à rappeler : PB/VG
Affaire suivie par :
Téléphone 02 41 81 48 60

Monsieur RAITEUX Christian
48 boulevard Bédier
49000 Angers

Angers , le 15 AVR. 2015

Monsieur

Le jugement en assistance éducative du 7 avril dernier relatif à la procédure suivie à l'égard d'Axel et Juan RAITEUX, vos petits-enfants, vous accorde un droit de visite d'une heure par trimestre.

Ce courrier a pour objet de vous rappeler les conditions dans lesquelles ce droit sera mis en œuvre. La prochaine visite doit avoir lieu le **20 mai prochain à 15h30** à la Maison Départementale des Solidarités d'Angers Couronne Nord à Avrillé.

Il s'agit d'un temps à passer prioritairement avec vos petits-enfants. Les professionnels du service d'action sociale départemental sont présents pour répondre à vos interrogations éventuelles sur l'attitude qui peut ou doit être la vôtre avec les enfants, sans que cela soit pour autant une obligation pour vous de les interroger.

Ils peuvent également être amené à vous conseiller dans ce domaine dans le but de faciliter vos relations avec vos petits enfants. Leur présence est rendue obligatoire par la décision issue du jugement cité en début de ce courrier. Il leur appartient d'organiser cette visite et de veiller à son bon déroulement.

Cette présence des professionnels doit s'accompagner de votre part d'un respect de leurs personnes et de leurs fonctions. Cela implique une communication auprès d'eux qui ne doit pas aborder d'autres sujets que ceux liés à vos échanges avec vos petits-enfants. Si vous estimez nécessaire de faire part à l'institution qu'ils représentent de considérations extérieures au cadre de la visite médiatisée, il vous appartient de m'adresser un courrier.

* Je tiens à ce que les collaborateurs qui exercent en MDS puissent le faire sans être soumis à des pressions ou des intimidations de qui que ce soit. Dans le cas contraire, je me verrais contraint d'alerter l'autorité judiciaire des conditions dans lesquelles les visites se déroulent.

Convaincu par avance que ce rappel des règles permettra une continuité des visites encadrées à la fois plus détendue pour tous et plus profitable à vos petits-enfants, je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments respectueux.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur de l'action sociale territoriale



Patrice BELLÉGO



-Menaces et pression sur les familles.

Afin de faire taire les familles et de les mater, on les menace de ne plus voir du tout leurs enfants, leurs petits-enfants (*voir lettre de menace ci-dessus*)./.

..../. Le simple fait d'interroger un enfant, de lui demander pourquoi il est :

recouvert de bleus

pourquoi il dort maintenant sous son lit

pourquoi il a peur de ses responsables a son foyer, est source de rappel que la juge sera saisie et qu'elle fera cesser définitivement toutes les visites (même si elles ne sont que de 1 heure par trimestre).

*** (Source internet) Voir les dizaines de milliers de témoignages déposés par les parents sur internet.**

Les enfants ressortent brisés et justice n'est jamais obtenue face à des dénonciations calomnieuses, des expertises douteuses, des maltraitements physiques et psychologiques subies en foyer ou familles d'accueil.

Les procureurs classent les plaintes des familles, les instances déontologiques, le défenseur des droits se moquent des familles. Les travailleurs sociaux menacent de reprendre les enfants, les juges sous-entendent des pathologies mentales qui permettront d'éliminer des parents de toute vie familiale.

Cette situation n'est pas un cauchemar totalitaire.

Elle est celle que vivent des centaines de milliers de familles en France et en 2015.

Ils ont détruit ma vie d'enfant, ils cherchent aujourd'hui à détruire ma vie d'homme...

*

Notre avocate a demandé à la juge pour enfants que ma femme et moi soyons soumis à un examen psychiatrique, examen qui serait réalisé par un expert indépendant, afin que celui-ci détermine notre aptitude à élever nos enfants comme des citoyens normaux. Notre demande à ce jour est toujours restée sans réponse. Aucune expertise n'a jamais été réalisée.

Mon histoire est semblable à celles de dizaines de milliers de parents chaque année, souffrant que leurs enfants leur soient enlevés. Mais j'espère que peu ont subi ce que mes tourmenteurs, mes tortionnaires, me font subir.

Je suis accusé par des gens qui m'ont mis dans des mains de pédophiles. Je me relève la nuit hanté par les images de ce que l'on pourrait faire à mes enfants que l'on m'a enlevés. Me posant inlassablement la question : Abusent-ils de mes enfants, comme ils l'on fait de moi ?

Je suis poursuivi par une administration qui s'ingénie à détruire mes enfants, mon épouse, ma famille.

Ils ont détruit ma jeunesse, ils ont détruit mes espérances, cela je peux leur pardonner. Mais Dieu, m'est témoin que je prie pour que ces monstres qui participent au malheur de mes enfants payent le prix de leurs fautes.

Sur la demande de l'ASE, les visites des grands-parents sont maintenant limitées à **une heure par trimestre**.



DGA DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDARITE
DIRECTION ENFANCE-FAMILLE
SERVICE AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

Réf. à rappeler : ASE – Unité 2
Affaire suivie par : K. BANNIER
Téléphone : 02 41 81 43 17
Télécopie : 02 41 88 84 95
Inspecteur : Mme MAO

Monsieur RAITEUX Christian
48 boulevard Bédier
49000 ANGERS

Angers, le 10 avril 2015

Monsieur,

Suite à l'audience du Juge des enfants en date du 7 avril 2015, le placement de vos petits-fils Axel et Juan, au service de l'Aide Sociale à l'Enfance a été renouvelé jusqu'au 30 avril 2016.

Conformément à la décision du magistrat, vous bénéficiez d'un droit de visite d'une heure à leur égard, en lieu neutre et de façon encadrée une fois par trimestre.

Le calendrier de visites qui sera établi par Mesdames GUERIN et KERBOEUF, référentes à l'aide sociale à l'enfance, en concertation avec vous, vous sera donc adressé par ces dernières.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation,
l'Inspecteur à l'enfance
Gwennal MAO

Copie à : Mmes GUERIN et KERBOEUF référentes ASE s/c de Mr LAGRANGE – RAMDS
Angers couronne nord

Toute correspondance doit être adressée de manière impersonnelle
Département de Maine et Loire
DGA - DSS
Service ASE – Unité 2 – CS 94104 – 49941 ANGERS cedex 9 – Tél. 02 41 81 49 58



C'est sûr, l'ASE cherche à briser par tous les moyens le lien affectif qui lie mes enfants à leur famille.

Pourquoi tant de haine ?

Rien, nous prédisposés à vivre cet enfer, pourtant cela est devenu notre quotidien.

*

Prenez garde, demain, sous des prétextes contestables cet enfer peut s'inviter chez vous. La liste est longue des motifs mis à leur disposition pour parvenir à enlever les enfants qu'ils ciblent, dans les milieux pauvres, dans les familles en difficulté :

**(Source témoignages de familles victimes)*

Motivation des demandes de placement

Pour les parents :

- *Age de la mère inférieur à 25 ans*
- *Première grossesse avant 20 ans*
- *Mère seule, divorcée, veuve*

- *Logement de taille ou de confort insuffisant*
- *Ressources insuffisantes*
- *Chômage d'un ou des deux parents*
- *Maladie chronique (diabète...)*
- *Dépression passagère (risque de chronicité après placement des enfants)*
- *Attachement excessif à l'enfant (syndrome d'aliénation parentale)*

Pour les enfants

- *Obésité*
- *Petite taille (révélateur d'un retard de croissance) ;*
- *Hyperactivité*
- *Toute maladie chronique ou orpheline*
- *Toute trace d'hématome même occasionnel (les explications parentales, chute de vélo ou de skate, bagarre avec les cousins, etc. sont bien sûr à écarter).*
- *Manque d'attirance pour l'école*

Les familles ciblées prioritairement appartiennent

- Au milieu pauvre
- aux gens du voyage sédentarisé

-de religion 'chrétienne ou musulmane'' très exceptionnellement judaïque.

-Pour cacher ces faits, l'ASE ne veut fournir aucune statistique sur les milieux sociaux professionnels des familles victimes.

Merci de faire diffuser autour de vous cette histoire pour avertir tous les parents que des gens travaillent avec acharnement à la destruction des familles et de leurs enfants.

**Cette biographie a été écrite par Christian Raiteux père de Dominique R. et grand-père de Killian, Axel, Juan.
Elle rapporte fidèlement les situations présentées, l'auteur écrit à la première personne afin que le lecteur comprenne parfaitement le récit.*

Le business du social

Liste des sigles

ADF	Assemblée des départements de France
AED	Action éducative à domicile
AEMO	Action éducative en milieu ouvert
ANESM	Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux
APJM	Accueil provisoire jeune majeur
ASE	Aide sociale à l'enfance
CASF	Code de l'action sociale et des familles
CDE	Centre départemental de l'enfance
CEDIAS	Centre d'études, de documentation, d'information et d'action sociale
CEFP	Centre éducatif et de formation professionnelle
CNIS	Conseil national de l'information statistique
DDPJJ	Direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
ESMS	Etablissements et services sociaux et médico-sociaux
ETP	Equivalent temps plein
FDE	Foyer départemental de l'enfance
FJT	Foyer jeunes travailleurs
FNPE	Fonds national de financement de la protection de l'enfance
IDEF	Institut départemental de l'enfance et de la famille
IME	Institut médico-éducatif
IP	Information préoccupante
ITEP	Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
IOE	Investigation et orientation éducative
MECS	Maisons d'enfants à caractère social
MIE	Mineurs isolés étrangers
ODAS	Observatoire national de l'action sociale décentralisée
ONED	Observatoire national de l'enfance en danger
OPP	Ordonnance de placement provisoire
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
PMI	Protection maternelle et infantile
PRS	Projet régional de santé
SAH	Secteur associatif habilité
SAHJ	Secteur associatif habilité justice
SROMS	Schéma régional d'organisation médico-sociale
TGI	Tribunal de grande instance
TPE	Tribunal pour enfant
UNASEA	devenue CNAPE Convention nationale des associations de protection de l'enfant

Intérêt électoral

*(source) Devenir travailleur social - ministère des Affaires sociales

Le travail social est un secteur créateur d'emplois:

L'ensemble des statistiques publiques l'atteste : le secteur sanitaire et social est créateur d'emplois. Selon l'Unedic (statistique annuelle de l'emploi salarié, année 2006), les secteurs éducation, santé et action sociale sont les plus dynamiques en termes de créations d'emplois avec un taux de création d'emplois lui aussi égal à 2,8 %.

Ce mouvement de création affecte différemment les secteurs. Les secteurs Handicap et Protection de l'enfance qui sont les mieux enracinés sont les moins précaires et les plus qualifiés.

*À l'horizon 2012, le nombre de salariés devrait approcher les 800 000. Des emplois diversifiés, majoritairement en CDI et répartis sur le territoire. **Les effectifs de la Branche à cette date dépasseront alors ceux de la métallurgie, de l'informatique et des télécommunications réunies, du secteur financier (banques et assurances) ou encore du transport routier.** (Enquête emploi UNIFAF 2007)*

Rien ne change, l'administration continue sa propagande, la justifie, accuse ceux qui se révolte de l'emploi de telles méthodes :

** (Source internet) **Affaire Marina** : Derrière le vrai procès, le mauvais procès de certaines associations pour imposer leurs solutions*

Les révélations du calvaire vécu par Marina, dont les parents meurtriers viennent d'être condamnés par la Cour d'Assises de la Sarthe, a marqué tous les acteurs de la protection de l'enfance, et plus largement, tous les citoyens. Ce moment a aussi constitué l'apogée d'une démarche de mise en cause radicale notamment de professionnels du conseil général de la Sarthe. Derrière cette affaire, les associations de défense de l'enfance tentent de faire avancer leurs solutions.

Parmi elles, la Voix de l'Enfant, par la voix de sa directrice Martine Brousse, par ailleurs vice-présidente du GIP Enfance en danger, de son avocat maître Szpiner et d'un de ses parrains Bruno Solo, cette association aura été la plus exposée. La condamnation sur la place publique des services sociaux, mais aussi de la protection de l'enfance telle qu'elle est organisée, sert ici un combat ancien et vise à ce que soient adoptés des modes de fonctionnement préconisés par cette association. Or, ces modes de fonctionnement, dont la plus-value en termes de protection de l'enfance reste à démontrer, auraient des conséquences dommageables pour un grand nombre d'enfants et leurs familles.

À la fin de ce procès qui aura révélé le niveau d'horreur subie par Marina, et qui pousse tous les acteurs à une réflexion professionnelle sur les possibilités et limites des pratiques professionnelles dans des situations de grande complexité, nous tenons à dire ou redire :

- Notre solidarité avec les professionnels qui ont témoigné lors de ce procès et qui ont été directement ou indirectement mis en cause par les associations. Depuis le début, alors même que très peu de choses étaient connues de l'affaire, elles accusent à tout va de « non-assistance à personne en danger ». Ni l'instruction ni le procès n'ont pu le démontrer. Et malgré l'audition de tous les acteurs, c'est une plainte contre... X pour non-assistance à personne en danger que les associations déposent. Toujours aucun élément en ce sens, mais l'important consiste peut-être à occuper la scène publique et à enfoncer le clou ? Il n'y a pas de responsabilités reconnues, car les patrons de ces services sociaux sont des hommes politiques, issus de partis au pouvoir depuis plus de quatre décennies. La mauvaise gestion de la protection de l'enfance est issue de la décentralisation, de la passation de pouvoir de la DASS, remplacé par l'ASE. Aujourd'hui ce personnel politique exerce les fonctions PRÉSIDENTS du CONSEIL GÉNÉRAL.*

**(Source internet) « Le capitaine Paul Barril, subordonné du Commandant Prouteau, créateur de la cellule antiterroriste de l'Élysée, déclare en audience publique le 29 avril 1997 : « Je me rappelle qu'on nous avait alerté pour stopper l'enquête sur le réseau pédophile « Coral » à cause des personnalités mises en cause » .*

Ce réseau Coral impliquait plus de 340 personnalités dans le monde politique, artistique, judiciaire et journalistique qui aurait abusé d'enfants handicapés et autistes. » (Balawou)

- *Notre satisfaction de voir que les professionnels appelés à témoigner ont été préparés à ce qu'est un procès d'assises. C'est une expérience éprouvante, pour des professionnels déjà impactés par la disparition de Marina, que de venir devant une cour d'assise, dans un procès très médiatisé, de mesurer les places des différents acteurs, de se préparer à des tentatives de déstabilisation de telle ou telle partie pour tenter de faire dire ce que certains voudraient entendre. Préparer au procès, pour un enfant comme pour un adulte, c'est la moindre des choses pour le soutenir à affronter une épreuve. Et cela n'a rien à voir avec une pression comme a tenté de le faire croire la Voix de l'Enfant.*
- *Notre regret de voir la virulence des attaques portées, les analyses simplistes, les accusations et menaces de poursuite voire de condamnations martelées au fil des interviews, les présentations factuellement fausses des professionnels et de leurs services. Accusez, accusez, il en restera toujours quelque chose ? Loin d'encourager à une véritable réflexion partagée, ces attitudes risquent de créer des blocs, et d'empêcher un vrai échange constructif.*
- *Notre volonté de poursuivre le travail de réflexion pour améliorer les pratiques, qui est une constante du travail social. Pour cela, il faut voir l'ensemble des questions, ne pas se focaliser seulement là où les associations veulent que l'on se focalise. Cela consiste aussi à dénoncer les fausses solutions proposées par certains.*

L'ANAS s'engage à être particulièrement vigilante devant l'offensive idéologique lancée par quelques associations. Dans cet objectif, nous préparons pour la rentrée un document de travail analysant les stratégies et les propositions de La Voix de l'Enfant.

Nous appelons les professionnels, les institutions et les organisations professionnelles à ne pas laisser ces associations définir seules ce qu'est la protection de l'enfance.

Faire vivre le débat dans toute sa complexité, c'est refuser le simplisme et la démagogie.

*Pour le Bureau,
La Présidente,
Elsa Melon*

Comment s'étonner que les travailleurs sociaux "Travaillent la peur au ventre " devant de telles violences et pratiques a l'encontre des familles :

** (Source internet) **Des travailleurs sociaux ont la peur au ventre** 26/03/2015*

Les salariés techniciens d'intervention sociale et familiales des ADMR de la Vienne ont entamé hier un mouvement de protestation suite à une mise à pied.

À la suite de la mise à pied de quinze jours d'une salariée technicienne d'intervention sociale et familiale (TISF)

de l'Aide à domicile en milieu rural (ADMR), les syndicats CFTC et CGT ont jugé « injuste » cette décision. Ils ont entamé hier un mouvement de protestation au siège de la fédération de la Vienne à Biard. Une vingtaine de TISF, sur les 33 que compte le département, ont rencontré le président de la fédération et sa directrice.

Travailleurs sociaux dont le champ d'action est centré sur les difficultés de la famille, les TISF interviennent au domicile, soit à la demande du conseil général dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou de la Caisse d'allocations familiales. Leurs missions concernent l'aide éducative aux enfants et leur protection, et la médiatisation des visites des enfants placés en famille d'accueil.

Travailleurs sociaux s'estiment « N'être pas en tort, mais plutôt victime d'un système défaillant, il n'est pas acceptable qu'une salariée ne soit pas protégée par son employeur surtout pour un cas d'intervention médiatisée dans une famille »,

expliquent les représentants syndicaux, Jeanne-Marie Enazor, présidente de la fédération CFDT santé-sociaux et la secrétaire générale Claudine Bodet. Ils dénoncent l'absence d'explication précise de la mise à pied de cette salariée qui affiche 38 ans d'activité. « On lui reproche un manquement à ses obligations professionnelles. Le problème, c'est qu'on n'a pas de fiche de mission quand on intervient dans une famille, on n'a pas d'objectif précis », soulignent-ils.

Ils réclament un ordre de mission écrit et détaillé par l'ASE pour chaque encadrement de droit de visite médiatisée avant le 15 avril. Ils demandent à leur employeur la mise en place d'outils pour protéger ses salariés « afin qu'ils ne partent plus au travail avec la peur au ventre ».

Philippe Bruyère

Constat sur la situation

Nous sommes conscients que de nombreux enfants ont besoin de protection, qu'ils sont réellement en danger, que des professionnels compétents sont la solution pour les préserver.

Cependant il faut se refuser à accepter que sous le perfide '**principe de précaution**' les enfants ne soient qu'un moyen de faire du business.

Que la protection de l'enfance soit devenue ce qu'elle est, une activité commerciale, développée pour créer de l'emploi, générant de la misère.

Les citoyens de ce pays trouvent liberticide que des enquêtes préventives puissent être menées dans le but d'arrêter des braqueurs, des violeurs, des trafiquants et autres citoyens pas très catholiques.

Aujourd'hui, les citoyens de ce pays sont catastrophés de constater les dérives de l'administration, qui soutient un personnel agissant souvent de façon douteuse, hors le cadre de la loi, cassant psychologiquement nos enfants, des parents, des familles entières.

Qu'elle laisse fabriquer sans remord, en toute impunité de futurs marginaux dont l'INSEE nous dit que 25 % d'entre eux se suicident, que d'autres finiront dans la rue, SDF, qu'ils vivront leur vie poursuivie par la rancoeur et leur impossibilité à s'adapter à un monde qui les aura faits d'eux des **Golems** « des citoyens inachevés», incapables de s'exprimer autrement que par la violence et dépourvus de libre arbitre, façonné qu'ils auront été par leurs créateurs « SOCIAUX».

Nous demandons à l'administration ainsi qu'à l'ASE de ne pas se cacher derrière des faits divers, odieux, nous plongeant dans l'incompréhension la plus totale (tortures, assassinat d'enfants), pour justifier leurs dérives injustifiables, et d'assassiner l'innocence de centaines de milliers d'enfants.

Oui, nous devons compatir devant le malheur de la dizaine d'enfants assassinés tous les ans.

Mais nous devons nous mobiliser pour sauver des dizaines de milliers d'enfants qui se suicident chaque année, dus au mal-être des placements. La chose est connue du monde politique, médical, d'un certain nombre de citoyens.

Alors, luttons, car nous sommes tous responsables, et devons avec force faire appliquer et dénoncer ces maltraitances en application des deux textes qui suivent :

*

"Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (1989)"

Article 16.

1. Nul enfant ne fera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance ni d'atteintes illégales à son honneur et à sa réputation.

2. L'enfant a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

*

" Articles 5 / 10 / 12 des droits de l'homme. "

Article 5 : Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 10: Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses

droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

Article 12: Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

*

Non-assistance à personne en danger

Le texte légal applicable en l'occurrence est l'article 223-6 du Code pénal.

Le premier alinéa de cet article réprime le fait de ne pas mettre obstacle à la commission d'une infraction prévue : « Quiconque pouvant empêcher par son action immédiate, sans risque pour lui ou pour les tiers, soit un crime, soit un délit contre l'intégrité corporelle de la personne s'abstient volontairement de le faire est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. »

Le second alinéa prévoit la non-assistance à personne en péril qui concerne le fait pour quiconque de s'abstenir volontairement de porter à une personne placée en situation de danger l'assistance que, sans risque pour lui ou pour les tiers, il pouvait lui prêter soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours. Cette infraction concerne un péril, quelle que soit son origine (crime ou délit, accident, tempête...)

portant sur la vie, la santé ou l'intégrité physique d'une personne.

Si ces textes couvrent tous deux certains comportements identiques (une personne qui n'intervient pas dans le cas d'une scène de violence qu'il peut empêcher est susceptible d'être poursuivie pour l'une ou l'autre des infractions), certaines situations ne correspondent qu'à l'un ou l'autre de ces deux délits.

L'infraction de non-opposition à un crime ou à un délit exige une intervention susceptible d'empêcher la commission d'une infraction, et doit donc avoir lieu avant le début de la réalisation de cette dernière, ou avant sa consommation complète.

Peu importe donc la forme de cette intervention, celle-ci pouvant être personnelle ou impliquer le recours à un tiers (témoins, forces de l'ordre...). Une intervention simplement verbale est toutefois jugée insuffisante.

La personne qui peut agir est tenue de faire tout son possible pour éviter la réalisation de l'infraction concernée.

Le texte légal sanctionne une abstention volontaire ce qui impose d'une part la connaissance de l'infraction projetée, et d'autre part la conscience qu'une intervention efficace est possible.

La loi leur impose d'agir avec un minimum de civisme. Et d'humanité.

*

Grande enquête d'une journaliste indépendante
(faite en septembre 2014 dans la revue NEXUS)

NEXUS

Science & Alternative

NEXUS

Ovnis & pouvoir politique

Le CNES face à l'ultime **SECRET D'ÉTAT**

EXCLUSIF Le rapport qui dit tout

Intuition
L'enfant caché de la connaissance

Champignons
Les surdoués de la nature

Échec scolaire
Les vraies solutions

Inde
Areva mon amour !

Projet ITER
Un flop à 16 milliards

Enfance
Le scandale des placements abusifs

M 03806 - 94 - F: 6,90 € - RD

EDITION FRANÇAISE

France : 6,90 € \ Dom : 7,40 € \ Suisse : 13 Fs \ Canada : 12 \$ \ Belgique : 7,90 €

septembre-octobre 2014 n° 94

PROTECTION DE L'ENFANCE :

le scandale



NEXUS n°94
Septembre-octobre 2014

« La loi de mars 2007 instaure un déni de maltraitance »

Michèle Créoff, directrice générale adjointe de l'enfance et de la famille auprès du conseil général du Val-de-Marne.

« Le syndrome d'aliénation parentale n'a aucune valeur scientifique »

Gérard Lopez, psychiatre expert auprès des tribunaux.

Placements abusifs : l'enquête.

En France, seulement **20%** des enfants placés le sont pour cause de maltraitance, tandis que des enfants signalés aux services sociaux continuent de mourir sous les coups.

En 2009, un rapport de la Cour des Comptes estimait à **12 milliards d'euros** le coût des placements pouvant être évités. Comment une telle situation peut-elle encore aujourd'hui perdurer ? Les acteurs de la défense des enfants lancent un cri d'alarme.

Dossier réalisé par **Laurence Benux**

Protection de l'enfance : les chiffres clé

- **112 000** c'est le nombre de placements qui pourraient être évités selon l'ADUA.
- **30 000 professionnels en infraction** (non inscrits au fichier ADELI).
- **La France classée 19e/21** par le rapport *Innocenti-OCDE* en matière de bien-être des enfants.



Protection de l'enfance

Le grand n'importe quoi !

Des enfants aimés par leurs parents subissent des placements forcés en foyer ou en famille d'accueil, pendant que d'autres meurent sous les coups pour n'avoir pas été extraits de leur famille...

Les acteurs de la défense des enfants lancent un cri d'alarme.

À propos de l'auteur

Laurence Benux est journaliste d'investigation indépendante et écrivain pour les éditions du Cherche-Midi.

NDLR : dans un souci d'anonymat, les prénoms de tous les mineurs et de leurs parents, cités dans ce dossier ont été modifiés.

L

es rapports se suivent et se répètent, les associations de défense de l'enfance multiplient les communiqués, tentatives de sensibilisation des pouvoirs publics, rendez-vous dans tout ce que le pays peut abriter d'institutions concernées par le sujet : environ 50 % des placements d'enfants ordonnés au nom de la protection de l'enfance pourraient être évités ! Un peu plus de 75 000 mineurs sur les 134 000 placés hors de leur milieu familial seraient donc concernés. L'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) dénonçait cette situation dès 2000 ; l'inspecteur général de l'IGAS Pierre Naves, co-auteur du rapport, enfonçait le clou en 2012 ; la Cour des comptes, sous la direction de Philippe Séguin, reprenait ces chiffres en 2009 dans un rapport sur la protection de l'enfance ; c'était ensuite au Sénat de s'émouvoir des défaillances de la protection de l'enfance française dans un rapport de 2011 ; et en 2013, dans un « Avis sur le droit au respect de la vie privée et familiale et les placements d'enfants en France » adopté à l'unanimité en assemblée plénière le 27 juin 2013, c'était au tour de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) de lancer un cri d'alarme sur la question ! Et pourtant, rien n'évolue ou à peine. Paradoxalement, dans le même temps, l'Aide sociale à l'enfance (ASE), tout comme ces mêmes associations de défense de l'enfance, déplore que des enfants en danger avéré dans leur milieu familial n'en soient pas extraits, faute de places, faute de budget, au nom d'une difficulté politique croissante à reconnaître l'existence de la maltraitance...

ISBN : 979-10-95068-00-6



9 791095 068006